Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Martinville tenue le lundi le 13 janvier 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 233 rue Principale Est, à Martinville, à laquelle sont présents :

Mme Marie-Pierre Dubeau Mme Patricia Gardner
M. Ludovic Ellefsen Mme Christiane Paquet
M. Sylvain Côté
M. Gaby Côté

M. Sylvain Côté M. Gaby Côté

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Michel-Henri Goyette.

Madame Julie Létourneau, directrice générale, greffière-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR LUNDI 13 JANVIER 2025

- 1. Ouverture de la séance ordinaire
- 2. Période de questions
- 3. Visiteurs
- 4. Adoption de l'ordre du jour (modification, ajout et retrait)
- 5. Adoption des procès-verbaux
 - 5.1. Séance ordinaire du 9 décembre 2024
 - 5.2 Séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2024
- 6. Suivi des affaires découlant du point no 5
- 7. Correspondance
- 8. Rapport des comités et délégués
 - 8.1 Rapport du maire
 - 8.1.1. Activités mensuelles
 - 8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs
 - 8.2.1. Rapport de l'inspecteur municipal
 - 8.2.2. Frais de déplacement des inspecteurs
 - 8.3. Sécurité publique
 - 8.4. Embellissement
 - 8.5. Famille et Aînés
 - 8.6. Voirie
 - 8.7. Urbanisme et Environnement
 - 8.8. Loisirs et Fond de développement
 - 8.9. Eau potable et Eaux usées
 - 8.10. Réseau Biblio et Culture
- Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)
 - 9.1. Adoption du règlement 2025-100 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2025
 - 9.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2025-101 modifiant le règlement 2016-110 intitulé règlement sur les permis et certificats, concernant les dispositions d'applications du fonctionnaire ou employé et la tarification des permis et certificats
- 10. Présentation et adoption des comptes
 - 10.1.1. Présentation des dépenses déjà autorisées, des dépenses incompressibles et des comptes à payer
 - 10.1.2. Présentation des salaires
- 11. Autres points à discuter
 - Affaires nouvelles
 - 11.1. Demandes locales à la Sûreté du Québec
 - 11.2. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027
 - 11.3. Résolution sur l'amélioration du déploiement de la couverture cellulaire
 - 11.4 ADMQ / Adhésion 2025 pour Julie Létourneau

- 11.5. Club Quad Estrie Sud inc. / Demande de modification de la résolution 20220809 pour passer sur divers chemins de la municipalité
- 11.6. Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) / Dépôt du calendrier des séances 2025
- 11.7. Achat d'un tracteur pour l'entretien des parcs
- 11.8. Le Progrès de Coaticook / Bottin téléphonique
- 11.9. OHVC / Budget 2025
- 11.10. Équijustice / membre 2025
- 11.11. Le Comité des Loisirs / Demande de don pour la fête des neiges
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur Michel-Henri Goyette et ouvre la séance à 19 h 30 en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil et constate le quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

3. VISITEURS

Aucun

20250101 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (modification, ajout et retrait)

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau Appuyée par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié, en conformité avec le règlement numéro 2024-103.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20250102

5.1. Séance ordinaire du 9 décembre 2024

Il est proposé par le conseiller Gaby Côté Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250103 5.2. Séance extraordinaire du budget du 16 décembre 2024

Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau

ET RÉSOLU QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT N° 5

- Location des salles

20250104 7. Correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la correspondance déposée le 13 janvier 2025.

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à procéder selon les politiques en vigueur et les directives du conseil pour la conservation ou la destruction des documents de correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉLÉGUÉS

8.1. Rapport du maire

8.1.1. Activités mensuelles

Monsieur le Maire mentionne les différentes rencontres auxquelles il a participé, à savoir, CDÉ MRC de Coaticook, CA Régie intermuniciplaes de gestion des déchets de la région de Coaticook (RIGDSC), CMNE MRC de Coaticook, COT MRC de Coaticook, et CA de Récup-Estrie et la visite du Père Noël.

8.2. Dépôt des rapports des inspecteurs Rapport de l'inspecteur municipal

Monsieur Jesse Phaneuf, inspecteur en voirie, dépose le rapport de l'inspecteur municipal et en énonce les grandes lignes, beaucoup de nids de poules sur le chemin Saint-Isidore entre Noël et le jour de l'an, soumissions pour abat poussière pour l'été prochain, soumissions pour le fauchage des bords de chemins, la consommation de l'eau potable varie beaucoup la nuit, soumissions pour la mesure des boues des étangs, barrage de castors près du chemin Simard.

8.2.1. Frais de déplacement des inspecteurs Aucun

8.3. **Sécurité publique**

Aucun

8.4. **Embellissement**

Aucun

8.5. Famille et Aînés

Aucun

8.6. Voirie

Aucun

8.7. Urbanisme et Environnement

Aucun

8.8. Loisirs et Fond de développement

Le Maire informe les membres du conseil que l'ouverture de Centre Saint-Martin dès la semaine prochaine pour diverses activités offertes à la population. Une publicité sera émise cette semaine à cet effet.

Madame la conseillère Patricia Gardner, informe les membres du conseil que la Fête des neiges sera le 1^{er} mars 2025.

8.9. **Eau potable et eaux usées**Aucun

8.10. **Réseau Biblio et Culture**Aucun

9. Adoption des projets de règlements et règlements (incluant les avis de motion)

20250105

9.1. Adoption du règlement 2025-100 concernant la taxation et la tarification pour l'année 2025

ATTENDU QUE le conseil prend en compte le règlement numéro 2025-100 «Règlement concernant la taxation et la tarification municipale pour l'exercice 2025 » et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 décembre 2024 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

ATTENDU QUE le règlement a pour objet la taxation et la tarification municipale pour l'année 2025 ;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen

ET RÉSOLU D'approuver et d'adopter le règlement portant le numéro 2025-100 « Règlement concernant la taxation et la tarification municipale pour l'exercice 2025 » ;

ET D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2025-100, et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250106

9.2. Avis de motion et adoption du projet de règlement numéro 2025-101 modifiant le règlement 2016-110 intitulé règlement sur les permis et certificats, concernant les dispositions d'applications du fonctionnaire ou employé et la tarification des permis et certificats

ATTENDU QUE la municipalité de Martinville a adopté un règlement sur les permis et certificats sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de Coaticook permet de modifier ce règlement ;

ATTENDU QUE la municipalité veut modifier les dispositions en lien avec l'application du fonctionnaire ou employé et la tarification des permis et certificats;

ATTENDU QUE la municipalité veut également ajouter un montant pour les demandes de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Paquet, appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen et résolu :

QUE l'avis de motion est donné et le conseil adopte, lors de la séance du 13 janvier 2025, le premier projet de règlement numéro 2025-101 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats no.2016-110 concernant la modification des dispositions d'applications du fonctionnaire ou employé et la tarification des permis ».

QU' une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 10 février 2025 à 19 h 00 à la salle municipale, afin d'expliquer le projet de règlement et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. Présentation et adoption des comptes

20250107 10.1. Présentation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Gaby Côté Appuyé par la conseillère Patricia Gardner

ET RÉSOLU D'accepter les dépenses incompressibles et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 18 635,37 \$ et d'accepter les comptes à payer au montant de 33 852,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250108 10.1.1. Présentation des salaires, frais de déplacements

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté Appuyée par la conseillère Christiane Paquet ET RÉSOLU D'entériner les versements des salaires nets pour le mois de décembre 2024 au montant de 14 381,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. AUTRES POINTS À DISCUTER - AFFAIRES NOUVELLES

20250109

11.1. MRC de Coaticook / Demandes locales à la Sûreté du Québec

Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU De déposer les mêmes demandes locales que l'an dernier à la Sûreté du Québec, puisque se sont des problématiques récurrentes dans la municipalité de Martinville.

Soit:

- Surveillance accrue du terrain des loisirs (vandalisme et tapage : auto et VTT)
- Contrôler la vitesse sur les routes traversant la municipalité (particulièrement dans la zone scolaire de la rue de l'Église et sur le chemin des Sables)
- Respect de la signalisation (vitesse et arrêt : en particuler les arrêts sur le chemin des Sables et ceux au coin des Route 208 et 251)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.2. Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027

Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC) 2024-2027 a été déposé à la table du conseil.

20250110

11.3. Résolution sur l'amélioration du déploiement de la couverture cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs:

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le

développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul

FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par le conseiller Ludovic Ellefsen Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

•D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent

bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250111

11.4. ADMQ - Renouvellement de l'adhésion 2025 avec une assurance pour la directrice générale

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet Appuyé par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU D'autoriser la directrice générale, greffièretrésorière à renouveler l'adhésion pour 2025 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 1 125,87 \$ taxes incluses, assurances incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250112

11.5. Club Quad Estrie Sud inc. / Demande de modification de la résolution 20220809 pour passer sur divers chemins de la municipalité

ATTENDU QUE le Club Quad Estrie Sud inc. dépose aux membres du conseil une demande de modification à la résolution numéro 20220809 concernant l'autorisation pour passer sur divers chemins de la municipalité en véhicule tout terrain (VTT);

Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner Appuyé par le conseiller Gaby Côté

ET RÉSOLU De modifier la résolution numéro 20220809 en autorisant le passage des véhicules tout terrains (VTT) sur une distance de 90 mètres sur le chemin Bulwer, une distance de 741 mètres sur le chemins de Sawyerville et les parties des chemins de Saint-Isidore et Saint-Laurent restent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

11.6. Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) / Dépôt du calendrier des séances 2025

Le calendrier 2025 des séances du comité de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a été déposé à la table du conseil.

20250113 11.7. Achat d'un tracteur pour l'entretien des parcs

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté Appuyé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau

ET RÉSOLU D'autoriser la direction générale à entreprendre les procédures pour l'achat d'un tracteur pour l'entretien des parcs et de la patinoire. Cette dépense est autorisée à un maximum de 50 000 \$ et la dépense non prévue au budget 2025 sera prise à même le surplus accumulé de la municipalité.

Qu'un comité aviseur technique composé de la conseillère Marie-Pierre Dubeau et le conseiller Sylvain Côté est formé pour consultation lors de l'achat du tracteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11.8. Le Progrès de Coaticook / Bottin téléphonique

Les membres du conseil ne donnent pas suite à l'offre du bottin téléphonique.

20250114 11.9. Office d'Habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) / Budget 2025

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a présenté un budget révisé de l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook (OHVC) pour l'immeuble de Martinville (2144) pour l'année 2025;

ATTENDU QUE le déficit prévu à répartir pour 2025 s'élève à 104 411 \$ élevant ainsi le montant du déficit payable, sur demande, par la Municipalité à dix mille quatre cent quarante-et-un (10 441 \$);

Il est proposé par la conseillère Patricia Gardner Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen

ET RÉSOLU D'accepter le budget 2025 tel que présenté par la Société d'habitation du Québec en date du 8 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250115 11.10. Équijustice / membre 2025

Il est proposé par le conseiller Gaby Côté Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU De payer la cotisation annuelle 2025 à Équijustice au montant de 161 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20250116

11.11. Le Comité des Loisirs / Demande de don pour la fête des neiges

Il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Dubeau Appuyé par le conseiller Sylvain Côté

ET RÉSOLU D'autoriser un don au montant de 1 000 \$ au Comité des Loisirs de Martinville.

Que le montant de 500 \$ soit puisé à même le budget 2025, tel qu'adopté et que l'autre 500 \$ soit puisé à même le poste Dons-Divers 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. Période de questions

Aucune question

20250117

13. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Christiane Paquet Appuyé par le conseiller Ludovic Ellefsen

QUE la séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Julie Létourneau, directrice générale/greffière-trésorière Michel-Henri Goyette, maire

[&]quot;Je, Michel-Henri Goyette, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal."